

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1704

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	287 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	287 000 000
SOLDE	-287 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi a confié à La Banque Postale (LBP) une mission de service public d'intérêt général d'accessibilité bancaire (MAB).

Le financement de la MAB a été assuré jusqu'à fin 2022 par le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts (CDC), en vertu de l'article L. 221-6 du code monétaire et financier. Depuis janvier 2023, les versements à ce titre le sont sur le programme 305.

Le financement de cette mission ne devrait pas être assumé par l'État, mais par les autres banques.

Il est par conséquent proposé de minorer, en AE et en CP, 287 000 000 € pour l'action 01 du programme n° 305.